

Mai 2021

*Un brin de muguet
Une pluie de fleurs
Arrive le mai
Le mois du bonheur*

*Des vergers fleuris,
Des prés embellis,
Des champs odorants
Au matin naissant*

*Une brise parfumée
D'œillets et de lilas,
Des arbres endimanchés :
C'est le mai, qui est là !*

Carmen Montet



INFOS MUNICIPALES

🔗 Michèle URIEN : Maire Honoraire

Sur proposition du Maire, Monsieur le Préfet a accordé à Madame Michèle URIEN, le titre de Maire Honoraire de Guilliers.

Cet honorariat récompense les 12 années de Maire, mais aussi les 7 années en tant qu'adjointe et les 6 années de conseillère municipale.

Avec toutes nos félicitations !

🔗 Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans au plus tard (apporter livret de famille et pièce d'identité). Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire, à un concours.

🔗 Elections : Inscription sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin. Les inscriptions sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, sont à déposer via un formulaire à compléter en mairie. Il vous est également demandé une carte d'identité et justificatif de domicile. Pour d'éventuelles procurations, s'adresser en gendarmerie.

Pour les jeunes ayant atteint la majorité dans l'année, l'inscription est faite d'office par l'INSEE. Dans le doute, vérifiez tout de même auprès de la mairie.

🔗 Vaccination COVID-19

Après Ménécac, la Commune de Mauron a également ouvert un centre de vaccination éphémère contre la Covid-19, le jeudi 15 avril. Grâce à cette organisation, 26 Guilliétois ont pu en profiter : des personnes âgés de plus de 75 ans ou des personnes en cas de comorbidité.

🔗 Fermeture du Service Photocopies

Suite à des décisions émanant du Trésor Public, nous sommes contraints de cesser le service des photocopies. Merci de votre compréhension.

**Lundi : 15h à 17h
en Mairie**

Mairie : 02.97.74.40.15
mairieguilliers2@orange.fr

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :
02.97.22.99.38

- **Mardi** : 14h00 à 15h30
Atelier d'initiation
- **Mardi** : 15h30 à 17h00
Accès libres

Déchetterie Les Tertres :
02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :
8h30 à 12h00/13h30 à 18h00
Samedi :
8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des Repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Cabinet médical :
02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112
Samu : 15
Pour les urgences : 3237

LA POSTE :
du lundi au samedi
de 9h45 à 12h00
Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

🎗 Commémoration du Samedi 8 Mai

Nous commémorerons le 76ème anniversaire de la reddition de l'Allemagne nazie. A cette occasion, et comme l'an passé, la municipalité et le président de l'association des anciens combattants rendront hommage aux victimes de ce conflit, sans public. Vous pouvez toutefois en mémoire du souvenir mettre sur vos fenêtres, un drapeau, un ruban Bleu, Blanc, Rouge :

10h45 : Rassemblement des autorités, porte-drapeau, cour de la mairie.

10h55 : Formation du cortège, puis déplacement vers le monument aux morts.

11h00 : Début de la cérémonie, allocutions, dépôts de gerbes.

11h30 : Fin de la cérémonie.



🎗 Souvenir : Quand la France ne célébrait plus le 8 mai 1945

Évoquer la suppression d'un jour férié provoque toujours des débats houleux. Il semble impossible de toucher aux jours chômés célébrants des victoires nationales, une marque d'irrespect pour les vétérans et les victimes. Mais savez-vous que le 8 mai n'a pas toujours été un jour férié et chômé ?

Le 8 mai, les Français célèbrent la Victoire des Alliés qui marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le 8 mai 1945 correspond à la date de la capitulation de l'Allemagne nazie. Mais parmi tous les Alliés, la France est le seul pays à fêter la victoire cette date-là, et cette célébration a connu de nombreux rebondissements.

Histoire mouvementée des célébrations du 8 Mai 1945

En 1946, un an après la Victoire des Alliés et la signature de l'armistice, se pose la question des célébrations du 8 Mai. L'Assemblée constituante tranche par une loi. Le texte précise que la date des commémorations "sera fixée le 8 mai de chaque année si ce jour est un dimanche et dans le cas contraire, le premier dimanche qui suivra cette date." Ainsi, les célébrations de 1946 auront lieu le dimanche 12 mai, le 8 tombant un mercredi.

Mais d'après un article du site du Comité régional de documentation pédagogique de l'académie de Reims, en 1951, le gouvernement a décidé de commémorer la Victoire alliée de 1945 le mardi 8 Mai, sans attendre le dimanche. L'année 1953 marque ainsi le retour du 8 mai férié.

En avril 1959, quatre mois après la prise de fonction de Charles de Gaulle à la présidence de la République, le gouvernement mené par Michel Debré supprime le caractère férié du 8 Mai. Le décret justifie que "la commémoration à la date du 8 Mai aboutit à multiplier le nombre de jours fériés durant le courant de ce mois, au préjudice non seulement de l'activité nationale, mais aussi de certaines catégories de travailleurs." En soixante ans, les motivations de suppression de jour férié n'ont que peu changé.

Valéry Giscard d'Estaing supprime les commémorations

Pour des motifs de construction européenne, Valéry Giscard d'Estaing décide le 9 mai 1975 de supprimer tout bonnement les commémorations du 8 Mai 1945. Invité à l'Élysée le jour de l'annonce, le président allemand, Walter Scheel, déclara : "C'est avec une profonde satisfaction que j'ai pris connaissance de votre décision ne plus célébrer à l'avenir l'anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale." Le président de la République se justifiera lors d'un échange avec des journalistes à l'Élysée quelques semaines plus tard : "J'ai été frappé de voir que beaucoup de commentaires portaient sur la guerre, portaient sur la victoire, sur l'écrasement des adversaires, c'est-à-dire précisément sur ces démons que nous avons le devoir de faire disparaître de l'Europe d'aujourd'hui." Il dénoncera également sa surprise de voir les trottoirs vides autour de la place de l'étoile lorsqu'il accompagnait son prédécesseur Georges Pompidou aux cérémonies. Valéry Giscard d'Estaing préféra célébrer le 9 mai, fête de l'Europe.

François Mitterrand rétablit le jour férié

L'arrivée à l'Élysée de François Mitterrand marque le retour des célébrations du 8 mai et de ce caractère férié. Le Président a préféré écouter les nombreuses associations d'anciens combattants qui s'insurgeaient, depuis 1975, contre la suppression des commémorations. En septembre 1981, l'Assemblée nationale adopte le retour du 8-Mai comme férié. A l'époque, le ministre des Anciens combattants qui portait cette loi, Jean Laurain, déclarait que "le 8 mai sera une fête internationale de la liberté et de la paix à laquelle participeront les anciens combattants, les associations de jeunesse et d'éducation nationale."

Cimetière

Lieu de repos et de recueillement, les familles font ériger des monuments funéraires pour leur défunt, selon leur souhait et leur moyen.

Dernièrement, une stèle nouvellement installée a été quelque peu détériorée, car les éléments la composant, en cours de séchage ont été touchés, déplacés, il a donc été nécessaire au marbrier de ré intervenir.

Comme il est de coutume de dire : **REGARDONS AVEC LES MAINS, TOUCHONS AVEC LES YEUX.**

Garderie

Des familles peuvent avoir besoin qu'une tierce personne vienne prendre l'enfant à la sortie de la garderie. Cela est possible, mais il y a une règle à respecter :

La famille doit en aviser le service, doit avoir remis à cette personne une AUTORISATION précisant le nom et le prénom de l'enfant, ainsi que d'indiquer l'identité de la personne. Cette personne doit être en possession d'une pièce d'identité et la montrer au personnel. Ceci est une mesure de sécurité OBLIGATOIRE.

Passage de la balayeuse : lundi 17 mai

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

Ramassage des Ordures Ménagères et Bacs Jaunes

L'entreprise THEAUD en charge du ramassage des dits bacs est couramment confrontée à la non possibilité d'assurer ce service, et ce par des : **STATIONNEMENTS ANARCHIQUES.**

Ce principalement dans les voies étroites et dans les lotissements.

Les camions sont d'une certaine taille, ne peuvent faire du slalom entre les véhicules, et utiliser les places de retournement. De part cette situation, certains bacs ne peuvent être vidés. Merci de votre compréhension.



Fleurissement de la commune

Chaque année, nos services techniques s'emploient à réaliser un fleurissement estival de qualité pour le bonheur des yeux de tous les Guilliérois et des visiteurs qui viennent dans notre commune.

Il est dommageable que certains utilisent les parterres fleuris comme source de leurs bouquets de fleurs pour embellir leur maison.

Pour le fleurissement de cette année, notre commune se parera dans ses jardinières des couleurs rouge et bleue. Toutefois, en raison des travaux programmés courant de l'été sur le mur du cimetière et Rue de la Hache, nous avons décidé de surseoir cette année au fleurissement de ces 2 zones.

Les massifs vieillissant de la rue du Calvaire et du 19 mars 1962 ainsi que les massifs sur le parking de la Rue de la Ruée et le long de la route de Ploërmel / la salle du Carrouêz ont été réalisés.



Concours des maisons fleuries

Après un hiver toujours long et triste, aidez-nous à profiter des futures belles journées estivales en embellissant vos maisons pour le bonheur de tous. Mettez de la couleur dans vos jardins. Participez au concours des maisons fleuries dans le bourg comme dans les villages. A l'issue de la remise des prix, une plante vivace ou un petit arbuste est traditionnellement offert à chaque participant. **Inscription en mairie jusqu'au 15 juin.**

Dernière ligne droite pour le piégeage des frelons asiatiques

Ne soyez pas affolés si vous pensez être en retard pour piéger les reines. Non, comme je vous l'avais annoncé sur le dernier bulletin «Le piégeage doit être mené dès lors que les fondatrices vont commencer à nidifier. C'est dire vers fin mars début avril en ce qui concerne notre région, notre département du Morbihan. L'idéal donc est d'attendre que les fondatrices commencent à nidifier avec en plus une température élevée. Si la température demeure basse, en dessous de 15°, il faut attendre le retour de l'anticyclone et que la température monte sérieusement en pleine journée. Plus la température est élevée, plus les captures de fondatrices sont importantes (ceci pour ceux qui n'ont pas encore commencé) Pour les autres piégeurs n'hésitez pas non plus à refaire la mixture de vos pièges, mais n'oubliez pas « Le piégeage doit être limité dans le temps ». Donc mi-mai c'est terminé. **Conclusion : « Si l'opération est bien menée sur le territoire qui vous entoure, il y aura beaucoup moins de nids secondaires ».**

Nos abeilles : Je tenais aussi à vous rappeler de ne pas hésiter à m'appeler si vous observez un essaimage (surtout s'ils sont à moins de 2 mètres d'une habitation) car je suis en mesure de les récupérer

Contact David GOURVENEZ 06.83.48.91.40

Chemin d'exploitation

Afin de recenser les chemins d'exploitation en mauvais état, merci aux agriculteurs de nous faire remonter les informations afin de programmer des travaux d'empierrement sur les cinq années qui viennent. Merci de votre aide. Vous pouvez contacter soit le secrétariat de la commune ou Mr SIMON au 06 84 74 38 92.

Vente de mobilier

Suite à une mise aux normes du matériel communal, sont mis à la vente les mobiliers réformés suivants :

Chaises rouges ou bleues (150 pièces)	10 € la chaise	Tables dimension 120 cm (17 pièces)	15 € la table
Chariot de transport des tables (7 pièces)	10 € le charriot		
Lave-vaisselle professionnel	100€	Banque d'accueil	300 €

Aide à domicile : départ de Françoise

Après plusieurs années aux services de nos aînés, Mme Françoise BLANCHARD nous quitte pour un nouvel horizon : une retraite bien méritée. Nous lui disons un Grand Merci pour toute sa collaboration professionnelle. Une nouvelle étape de l'existence s'ouvre à elle, qu'elle profite de belles choses et de beaux moments à partager avec sa famille et ses amis.

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Salon d'art

En raison du nouveau confinement décidé par le Gouvernement et des composantes COVID qui ne sont actuellement pas bonnes et en constante augmentation, nous ne sommes pas autorisés par Monsieur le Préfet à ouvrir le salon d'art en mai.

C'est pourquoi, nous avons décidé de décaler le salon au mois de septembre du 11 au 19 (comme nous avons déjà dû le faire l'année dernière) dans l'espoir qu'à ce moment-là la situation sanitaire sera plus propice.

L'association Guilliéroise des Croix

L'Assemblée Générale, a pu enfin se tenir, dans les conditions préconisées par le Covid. Un nouveau bureau a été ainsi élu. Président : Daniel BRET ; Vice-Président : David GOURVENEK ; Secrétaire : Françoise LETORE ; Trésorière : Anny SALMON-BRET; Trésorière adjointe : Michèle GEORGES.

Je vous remercie de leur faire bon accueil. La cotisation annuelle a été maintenue à 10 € pour une personne seule et à 15 € pour un couple.

Avec le beau temps qui revient, il est temps de recommencer à fleurir et entretenir nos croix.

DU COTÉ DES SERVICES

Boucherie « A la Bonne Bouche »

Evènement dans votre boucherie. A l'occasion de mon entrée dans le classement à la **3^{ème} place** du club très sélectif de la « Sélection Bouchère » qui reconnaît les performances des professionnels de la viande, j'organise une **grande tombola du 4 au 16 mai 2021** de très beaux lots seront à gagner (dont la liste vous sera communiqué sur la page Facebook de la boucherie), ainsi que des lots de consolation. Alors n'hésitez pas à franchir la porte de la boucherie et **bonne chance à tous !** Evelyne.

Nouvelle installation : Perline Courtel – Conseillère en nutrition et bien-être

Facilitatrice de changements, j'accompagne les personnes qui sollicitent mes services à se réconcilier avec leur alimentation, partageant avec mes clients les clefs d'une hygiène de vie saine et équilibrée. En plus de chercher du côté de la qualité de l'alimentation à proprement parler, je travaille sur la façon de manger, l'activité physique et l'hygiène de vie en général.

C'est une approche du bien-être vraiment globale.

Le but de mon travail est de changer des habitudes ou d'en instaurer de nouvelles sur le long terme pour un nouveau rapport à l'alimentation sans frustrations et avec des résultats durables.

Pratiquant depuis peu mon activité sur la commune, je consulte au cabinet situé 2 rue de la Ruée ou à distance par téléphone ou en visio. N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements :

par mail perline.coach@gmail.com ou par téléphone au 06 03 68 57 63



Le Maire – Joël LEMAZURIER